

PROCES VERAL DU 13 mars 2018 à 14h30

Etaient présents : MN TSOLAKOS, D BROSSIER, P POUILLY, E SIMON, L SALVAN, Fiona STONOR, AM LOUBIERES, L FLAQUIERE, CL CHENUIL

Excusés : B BASTIDE.

Madame le Maire Demande s'il y a des réserves sur le PV du 12/01/2018 envoyé avec la convocation de ce jour. Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

1) Madame D BROSSIER est nommée secrétaire de séance et présidente, pour présenter les comptes administratifs 2017.

2) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Les participants valident à l'unanimité les comptes de gestion établis par Madame Isabelle BRUNEL, receveur de la trésorerie de SOUILLAC.

3) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

a) CA ASSAINISSEMENT 2017

En Fonctionnement :

Dépenses cumulées 13 555.53€

Recettes cumulées 56 943.18€ soit un excédent de
43 387.65€

En Investissement :

Dépenses cumulées 11 945.98€

Recettes cumulées 9 706.23€ soit un déficit de 2 239.75€

Le résultat définitif global est donc un excédent de 41 147.90€

b) CA LOGEMENTS SOCIAUX 2017

En fonctionnement :

Dépenses cumulées 4 976.21€

Recettes cumulées 60 664.63€ soit un excédent de 55 688.42€

En Investissement :

Dépenses cumulées 13 568.07€

Recettes cumulées 2 113.27€ soit un déficit de 11 454.80€

Le résultat définitif global est donc un excédent de 44 233.62€

c) CA BUDGET PRINCIPAL 2017

En Fonctionnement :

Dépenses cumulées 138 244.68€

Recettes cumulées 218 152.91€ soit un excédent de 79 908.23€

En Investissement :

Dépenses cumulées 44 587.20€

Recettes cumulées 21 775.41€ soit un déficit de 22 811.79€

Le résultat définitif global est donc un excédent de 57 096,44€

A l'issue des présentations, les conseillers présents ont votés à l'unanimité les CA.2017

4) AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2017

a) ASSAINISSEMENT

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	4 714.44€
Résultat antérieur	38 673.21€
Total à affecter	43 387,65€

Affectation :

Couverture du besoin de financement de l'investissement **2 239,75€** au crédit du compte 1068 sur BP
Restes sur excédent de fonctionnement **41 147,90€** à reporter au BP ligne 002.

b) LOGEMENTS SOCIAUX

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	4 754.87€
Résultat antérieur	50 933.55€
Total à affecter	55 688.42€

Affectation :

Couverture du besoin de financement de l'investissement **11 454.80€** au crédit du compte 1068 sur BP
Restes sur excédent de fonctionnement **44 233.62€** à reporter au BP ligne 002.

c) BUDGET PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	14 166.49€
Résultat antérieur	65 741.74€
Total à affecter	79 908.23€

Affectation :

Couverture du besoin de financement de l'investissement **22 811,79€** au crédit du compte 1068 sur BP
Restes sur excédent de fonctionnement **57 096.44€** à reporter au BP ligne 002.

Le conseil Municipal à l'unanimité a voté l'affectation des résultats d'exploitation.

5) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Madame le Maire présente le débat budgétaire 2018 et précise qu'il s'agit d'une étape essentielle de la procédure budgétaire qui permet de faire le point sur la situation de l'exercice passé et proposer les projets 2018/2019

Elle rappelle les résultats des comptes administratifs depuis 2014 et montre ainsi la reconstitution de la trésorerie de la commune et ce malgré la baisse de la dotation globale d'environ -20% sur la même période.

Elle explicite par ailleurs les modalités de la **suppression progressive de la taxe d'habitation** sur les 3 ans à venir : Les communes doivent fixer les taux de fiscalité selon la procédure habituelle et percevront donc un montant identique. La baisse sur les ménages sera gérée directement par les services de l'état sur la base du taux de la taxe d'habitation 2017.

En ce qui concerne **les Attributions de compensation (AC)** versées à CAUVALDOR, elles restent pour le moment à hauteur de 2017 soit 15 289.17€

Une nouvelle taxe GEMAPI va être mise en place en octobre 2019 et la CLECT va travailler sur les modalités de calcul en 2018.

PROJETS 2018 /2019

Il est rappelé la délibération prise en 2017 concernant la **construction d'un hangar communal** pour 28691.96€ HT avec constitution d'un dossier de subventions (la région, le fonds de concours CAUVALDOR, la réserve ministérielle) laissant la part communale à hauteur de 8 607.58€ et un remboursement de TVA d'environ 5 000€ sur 2019.

Dès la notification de ces subventions les travaux commenceront.

Sur 2018 nous avons programmé des **travaux de mise en conformité du coffret électrique** dédié aux manifestations festives (1^{er} Mai, fête de CALES) pour un total ERDF 1 200€ et électricien 3 000€.

Par ailleurs pour faciliter le travail des agents techniques et gagner du temps il conviendrait d'acquérir **un aspirateur à feuilles 2 800€**, achat d'autant plus pertinent qu'un agent a demandé une réduction de son temps de travail.

A la demande de plusieurs calésiens recevant enfants et petits enfants en période de vacances scolaires et des résidents en chambres d'hôtes, il est envisagé **de créer une aire de jeux.**

Ce projet pourrait s'étaler sur 2 exercices et permettrait de rendre un peu plus accueillant notre village et maintenir une activité évitant ainsi les déplacements sur d'autres communes ayant ce genre d'activité pour les petits

Coût : clôture par main d'œuvre intérieure avec portillon de sécurité et panneau réglementaire 2 500€

Jeux divers environ 5 000€ étalés selon besoin sur 2019

Agrégat et pose selon normes officielles 4 000€

Après discussion ce projet est mis au vote : **4 pour 3 abstentions et 1 contre.**

L'opération pourra donc être inscrite partiellement au budget 2018 en fonction des crédits disponibles.

Madame le Maire demande si l'association des amis de ST Jacques pouvait donner une participation pour refaire l'escalier de l'église .La réponse est négative.

6) DEMANDE DE REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Madame le Maire présente la requête de Monsieur Guillaume LASCoux concernant une réduction de son temps de travail sur CALES de 4h hebdomadaires.

Actuellement Mr LASCoux, agent de maîtrise travaille en 12h.

Après attache auprès du Centre de Gestion il convient de voter cette demande et prendre une délibération afin de créer un poste en 8 h

Après la saisine du CDG le poste d'agent de maîtrise en 12h sera supprimé.

Après discussion il est voté par 8 voix pour et 1 contre d'accéder à la demande de l'agent et de créer un poste en 8h à temps non complet à compter du 2 mai 2018.

Mr LASCoux entretenant les locaux il est demandé d'étudier l'éventualité d'engager sur ces 4 h libérées une femme de ménage. (dossier à suivre).

Départ de Mme STONOR à 16h.

7) DESIGNATION DE REFERENTS PLUIH PAR COMMUNE

Afin de faciliter les échanges entre les communes et les services de l'urbanisme de CAUVALDOR, il nous est demandé, en sus des maires, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui seront référents PLUIH.

Référent titulaire Mr Lucien SALVAN

Référent suppléant Mr Claude CHENUIL

8) DEMANDES D'ADHESION AU SIPA

Madame le Maire fait part au conseil municipal que par délibérations respectives en date du 17 mars, 20 mars et 21 août 2017, les communes de Frayssinet, Concorès et Douelle ont souhaité adhérer au Syndicat Intercommunal de Protection Animale.

Par délibération du 20 novembre 2017, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Protection Animale a approuvé l'adhésion de ces trois communes.

Conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, il appartient au conseil municipal de chaque commune membre de se prononcer dans un délai de 3 mois sur l'admission de ces communes à compter de sa notification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur l'adhésion de ces trois communes au SIPA.

9) MARCHE AUX FLEURS 2018

L'an passé plusieurs exposants nous ont fait part du prix élevé du mètre linéaire du marché aux fleurs soit 8€ du m.

Après discussion il est décidé de maintenir ce prix pour 2018.

10) CARRIERE COLAS

Madame le maire informe l'assemblée du dossier de demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de l'exploitation de carrière avec installation de traitement et une station de transit sté COLAS
Cette carrière est située sur la commune de ROCAMADOUR.

Une enquête publique est ouverte et les dossiers consultables en Mairie.

Le commissaire enquêteur sera à la mairie le vendredi 16 mars de 15h à 18h.

Un avis sur ce projet est demandé au conseil municipal, il émet à l'unanimité un avis favorable.

11) QUESTIONS DIVERSES

a) La mairie s'apprête après des travaux de remise en état à relouer l'appartement 1^{er} étage laissé vacant suite au décès de Mme XIBERAS.

Nous avons plusieurs candidats, aussi Madame le Maire propose de créer une sous commission d'attribution au vue des situations et papiers administratifs.

Font partie de cette commission, Le Maire, les deux adjoints, Mme Any LOUBIERES ET Mr Claude CHENUIL.

b) Remplacement de l'arbre mort sur la place. Après discussion il a été décidé de planter un olivier sur la place de CALES pour son aspect décoratif et son feuillage persistant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h00.